



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°30_CC_2025_CCDS

SOUTIEN AU DISPOSITIF « CONTRAT DE VILLE 2024-2030 »

Séance du 15 avril 2025

Date de convocation : 8 avril 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze avril à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET

Absent excusé ayant donné procuration :

Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Martine PAPAIX à François RINGUET

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Jean-Robert CHOCHO, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Frédéric LLADERES, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN, Alain YANG, Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération vise à proroger l'engagement de la CCDS jusqu'en 2026 dans le cadre du dispositif « contrat de ville ».

Par délibération N°45-CC-2015-CCDS, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la CCDS pour la mise en place du dispositif « contrat de ville 2015-2020 » sur le territoire communautaire et ce en conformité avec les missions de l'EPCI ciblées dans l'intérêt communautaire. Ce soutien prend appui sur les programmations du contrat de ville de Kourou autour des axes suivants :

- Éducation et accès aux savoirs de base
- Emploi et développement économique
- Logement et habitat
- Santé et accès aux soins
- Culture et expression artistique
- Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique

- Accès aux droits et prévention des discriminations

Par délibération N°14-CC-2018-CCDS, la CCDS a accordé une subvention annuelle de 100 000€ à la ville de Kourou et cet engagement a été prorogé par délibération N°41-CC-2021-CCDS jusqu'en 2022.

Dans le cadre du renouvellement du dispositif « contrat de ville 2024-2030 », il est proposé à l'assemblée de réaffirmer son partenariat avec la Ville de Kourou sur une base contractuelle de 100 000.00 € pour les années 2025-2026 et ce au bénéfice des habitants des quartiers en ciblant deux priorités :

- Renforcer l'attractivité des quartiers
- Développer une plus grande proximité avec les habitants

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

RENOUVELLE le soutien de la CCDS au dispositif « contrat de ville » pour la période 2025-2026,

ATTRIBUE une subvention de 100 000€ pour chaque exercice,

AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°41-CC-CCDS portant avenant au dispositif « contrat de ville » ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

CONSIDERANT la délibération n°45-CC-2015/CCDS approuvant l'adhésion de la CCDS a dispositif « contrat de ville 2015-2020 » ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : RENOUELLE le soutien de la CCDS au dispositif « contrat de ville » pour la période 2025-2026.

ARTICLE 3 : ATTRIBUE une subvention de 100 000€ pour chaque exercice.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de procurations : 03
Nombre de votants : 15
Pour : 13
AR-Préfecture de Guyane
Contre : 00
973-200027548-20250423-14-DE
Abstention(s) : 02

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-04-2025

Publication le : 24-04-2025

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 15 avril 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET

